

Itemm

Institut technologique européen
des métiers de la musique



LIVRET D'ACCUEIL

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Année 2020-2021

Présentation de l'Institut	4
Vie de l'établissement	6
Horaires de l'Institut	6
Cafétéria	6
Main courante	6
Circulation automobile dans l'ITEMM.....	6
Centre de ressources pédagogiques (CDR)	6
Hébergement, restauration.....	7
Plan d'accès.....	8
Fonctionnement pédagogique	9
Sécurité, comportement dans les ateliers	9
Planning des stages de formation professionnelle continue 2020 - 2021	10
Annuaire du personnel	12
Plan des locaux	15
Règlement intérieur	16

Présentation de l'institut

Centre de ressources, centre international de formation, labellisé pôle d'innovation de l'artisanat, centre documentaire et technique, l'ITEMM est dédié aux métiers techniques de la musique. Facture instrumentale (lutherie, réparation, accord et commerce des instruments de musique), régie du son et gestion des structures musicales sont au cœur de l'institut.

L'ITEMM mène de véritables missions de service public en direction de la filière instrumentale. Association loi 1901, l'institut bénéficie du soutien des ministères en charge de la Culture, de l'Artisanat, de la Région des Pays de la Loire, de la Ville du Mans, de « Le Mans Métropole » et des représentants de la profession.

Transmission des savoir-faire

Formations initiales

Préparant à 10 diplômes et spécialités dans le secteur de la fabrication, de la réparation, de l'accord et de la vente des instruments de musique, l'ITEMM est l'une des principales écoles européennes formant aux métiers de la facture instrumentale. À ces formations s'ajoutent celles dédiées à la régie du son et à la gestion des structures musicales qui bénéficient d'un contexte particulier mêlant instruments et acoustique musicale.

Stages de formation professionnelle continue

En plus de la formation initiale, l'ITEMM accompagne les professionnel-le-s du secteur musical en proposant des stages de formation continue. D'une durée de 2 à 5 jours, ils s'adressent, entre autres, aux professionnel-le-s de la facture instrumentale, mais également aux professionnel-le-s de la sonorisation, aux musicien-ne-s, aux professeurs de musique, aux personnels de conservatoires et d'écoles de musique.

Publications

Chargé de transmettre des savoir-faire techniques rares, l'ITEMM publie une revue professionnelle annuelle, *musique & technique* et participe à des travaux de traduction d'ouvrages de référence du secteur technique.

Action internationale

Établissement original en France et en Europe, l'ITEMM est sollicité pour intervenir dans différents pays du monde afin de mettre en place des actions de formation pour les professionnels locaux. Celles-ci sont réalisées sur place ou par l'accueil de stagiaires internationaux.

Accompagnement des entreprises : pôle d'innovation de l'artisanat

Labellisé pôle d'Innovation de l'artisanat (PIA) des métiers de la musique par le ministère en charge de l'Artisanat (DGE) depuis 2001, l'ITEMM est chargé d'une mission spécifique auprès des entreprises de la facture instrumentale.

Recherche et développement

Interface entre le secteur artisanal, scientifique et technique, l'ITEMM travaille à la mise en place de projets de recherche et développement pour les petites entreprises du secteur. Agissant en qualité de bureau d'études mutualisées, il accompagne les démarches innovantes des artisans.

Développement économique

Relais entre les acteurs économiques et le monde de l'entreprise, l'ITEMM participe à la création d'opérations de promotion de la facture instrumentale française sur les marchés intérieurs et internationaux en étant présent sur les grands salons en France comme à l'étranger et sur des opérations économiques ciblées.

Veille technologique, documentation, bases de données

Chargé de garder la mémoire technique de la filière, l'institut œuvre à la centralisation des ressources documentaires et les met à disposition du public et des professionnels, notamment sous forme de bases de données techniques et bibliographiques.

Promotion des métiers

Salons, expositions et valorisation du secteur

L'ITEMM est régulièrement sollicité pour présenter les métiers de la musique à un large public à l'occasion de manifestations nationales comme les grands salons d'orientation, les salons professionnels et les opérations de découvertes telles que les *Journées des Métiers d'Art* et la *Fête de la Science*.

Reconnaissance des entreprises

Membre d'un large réseau œuvrant pour la préservation et la reconnaissance des entreprises artisanales d'exception, l'institut participe à un certain nombre de commissions chargées de l'attribution de labels ou de prix récompensant le travail d'un artisan ou le savoir-faire d'une entreprise.

Encouragement des pratiques musicales

L'institut s'associe à un certain nombre de projets valorisant les pratiques instrumentales comme *Orchestre à l'École* et participe, à l'échelon local, à la vie culturelle par la mise en place d'une saison musicale et l'accueil de répétitions et d'auditions.

L'ITEMM en quelques chiffres

- 4 000 m² de locaux
- 1 auditorium 130 places équipé en régie son et vidéo
- 5 bâtiments dédiés à la facture instrumentale
- 36 studios d'accord de pianos (3 bâtiments)
- 16 studios de pratique instrumentale individuelle
- 10 studios techniques du son
- 2 200 ouvrages techniques spécialisés
- 1 atelier de recherche appliquée
- 200 élèves
- 150 000 heures de cours dispensées chaque année
- 70 intervenants professionnels
- 38 personnels permanents sur site
- 340 partenaires professionnels et institutionnels
- 50 stages de formation pour les professionnels par an
- 10 diplômes et titres proposés

Vie de l'établissement

Horaires de l'institut

Les locaux sont ouverts de **8 heures à 18 heures** du lundi au vendredi.
La cafétéria est ouverte à partir de 7h45.

Horaires de cours

Les activités pédagogiques sont programmées entre le lundi 8h45 et le vendredi 17h30. Les horaires habituels sont les suivants :

- 8h45 à 12h30
- 14h00 à 17h30

Les horaires peuvent être aménagés en accord avec le formateur en raison de contraintes horaires pour les transports, par exemple.

Cafétéria

La cafétéria est ouverte de 7h45 à 18h00.

Des distributeurs de boissons et petits encas y sont à votre disposition.

Nous vous invitons à respecter la propreté de ce lieu où circulent beaucoup de personnes, en débarrassant votre table : des poubelles sont prévues pour recevoir gobelets, déchets. Vous avez à votre disposition du matériel d'entretien pour nettoyer un gobelet renversé.

La cafétéria est un lieu de vie important de l'Institut. Les informations pratiques, la vie culturelle de l'Institut et locale y sont affichées. Si vous souhaitez apposer des affiches de concert, petites annonces, etc., vous pouvez le faire sur les panneaux dédiés à l'intérieur de la cafétéria, après tamponnage par l'accueil.

Main courante

Nous vous invitons à signaler tout dysfonctionnement (panne, ampoule défectueuse, dysfonctionnement informatique, etc.) sur la "main courante" disponible à l'accueil.

Circulation automobile dans l'ITEMM

Le Code de la route s'applique à la circulation dans l'enceinte de l'ITEMM. Le stationnement des véhicules doit se faire dans les emplacements prévus. **La vitesse maximale de circulation est de 15 km/heure.**

Le parking mis à disposition n'est pas surveillé ; l'ITEMM n'est pas responsable des dégradations ou vols dans les véhicules. Un garage à cycles est disponible à proximité de l'atelier Torres (guitares).

Centre de ressources pédagogiques (CDRP)

Des permanences sont assurées au CDRP. Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte. Il peut être utilisé pour :

- la consultation des documents disponibles,
- des photocopies personnelles (des cartes sont vendues à l'accueil au prix de 7,50 € les 100 photocopies).

Le centre de ressources centralise et gère le fonds documentaire. La durée d'emprunt d'un document – certains sont exclus du prêt – est fixée en accord avec la coordinatrice du CDRP. En cas de non-respect des délais, un courrier de réclamation sera envoyé. La non-restitution d'un document entraînera sa facturation.

Hébergement et restauration

L'ITEMM n'assure pas l'hébergement et la restauration. Nous vous indiquons ci-après quelques adresses de restauration et d'hébergement à proximité de l'ITEMM (liste non exhaustive).

Restauration

Généralement, les repas du midi sont pris collectivement avec le formateur soit au RIE du Crédit Agricole. Le coût du repas se situe entre 8 et 15 euros (maximum)

Les autres lieux de restauration sont les suivants

Centre commercial Carrefour Market
Avenue Auguste Bartholdi - 72000 LE MANS

Restaurant l'Assiette
51 boulevard Georges Méliès – 72000 LE MANS

Pizzéria Piazza Navona
9 rue Jean Grémillon – 72000 LE MANS

Pour la restauration du soir, vous pouvez aller vous restaurer dans le centre-ville du Mans, accessible en tramway.

Hébergement



Hôtel Mister Bed
Rue Héraclite
72 000 LE MANS
Tél : 02.43.24.11.00
Fax : 02.43.87.07.35
misterbed.lemans@shfrance.com
Tarif négocié ITEM (préciser que vous venez en formation à l'ITEMM)



Hôtel Première Classe Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen – ZAC du Ribay
Tél : 02.43.47.03.13
Fax : 02.43.47.05.10
lemans.universite@premiereclasse.fr

Tarif négocié ITEM (préciser que vous venez en formation à l'ITEMM)



eklo hotels Le Mans
34 rue Louis de Broglie 72000 Le Mans
Tél : 02 43 14 10 33
lemans@eklohotels.com
<http://www.eklohotels.com/hotel-le-mans>
Tarif 24 euros la nuit uniquement réservation par Internet

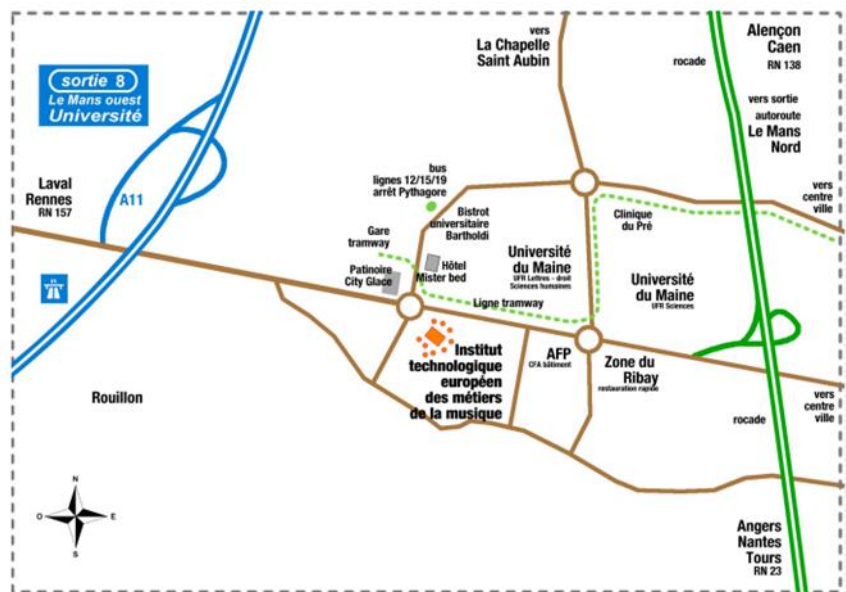
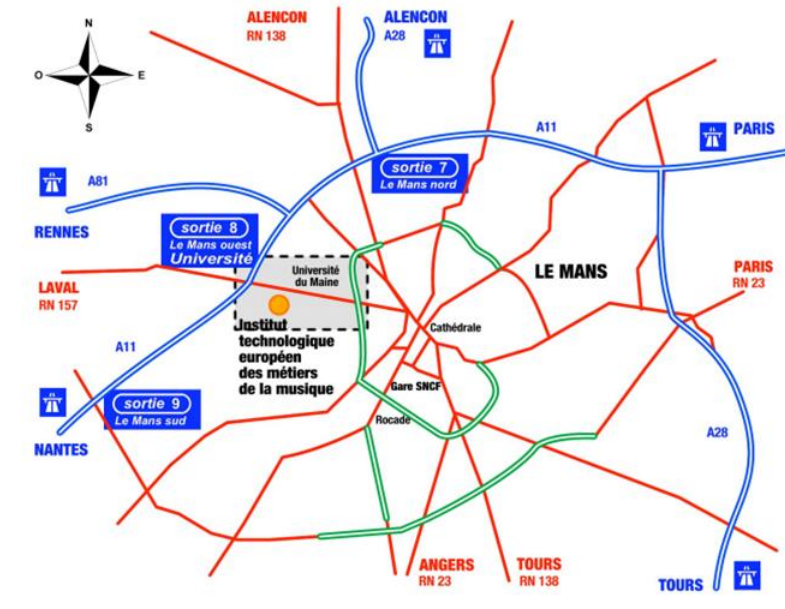


Hôtel B&B Le Mans Centre**

40 Rue du Vert Galant – 72000 Le Mans
Tél : 02.43.24.19.41
bbhotel.lemans.dir@dalmatahospitality.com
<https://www.hotel-bb.com/fr/hotel/le-mans-centre>

Tarif négocié ITEM (51 euros + 0,99 € taxe de séjour) – Petit déjeuner compris.

Plan d'accès



Par l'autoroute :

- en venant de Paris ou de Nantes par l'autoroute A11, prendre la sortie 8 Le Mans-Ouest/Université
- en venant de l'autoroute A81 (Rennes) ou de l'autoroute A28 (Alençon-Tours), rejoindre l'autoroute A11 (direction Nantes) et prendre la sortie 8 Le Mans-Ouest/Université

Par la route nationale : depuis le centre-ville ou de la rocade, prendre la direction Laval-Rennes (RN 157),
l'ITEMM se situe près du rond-point de la patinoire

SNCF : sortie Gare Nord et liaison par tramway (20-25 minutes)

En tramway : direction université jusqu'au terminus (Patinoire - Université)

Fonctionnement pédagogique

L'ITEMM répertorie ses formations au sein de **trois filières** : la facture instrumentale et ses options accordéon, instruments à vent, piano et guitare (CAP et BMA), le commerce des instruments de musique (Bac PRO et BTS) et la régie du son et spectacle vivant (Titre professionnel de régisseur du son).

D'un point de vue fonctionnement, il existe **5 sections** correspondant aux métiers techniques enseignés : instruments à vent, piano, guitare, commerce et techniques du son. Chaque section comporte plusieurs groupes classes selon le niveau de formation suivi et les modalités de formation choisies (à temps plein, en apprentissage, en un an, en deux ans...).

Stages de formation professionnelle continue

En plus de la formation initiale, l'ITEMM accompagne les professionnel-le-s du secteur musical en proposant des stages de formation continue. D'une durée de 2 à 5 jours, ils s'adressent, entre autres, aux professionnel-le-s de la facture instrumentale, mais également aux professionnel-le-s de la sonorisation, aux musicien-ne-s, aux professeurs de musique, aux personnels de conservatoires et d'écoles de musique.

Sécurité, comportement dans les ateliers

Pour des raisons de sécurité, aucun stagiaire n'est admis dans les ateliers et les salles de cours sans la présence d'un formateur.

Tout stagiaire est tenu de respecter les règles de sécurité applicables à l'établissement. Tout accident, incident ou problème de santé, même bénin, doit être signalé au formateur (coupure, blessure, casse de matériel...).

Planning stages 2020 - 2021

Octobre 2020

15 – 16 octobre – JFIS Matériaux et Procédés
17 octobre – Rédiger sa fiche technique
19 – 21 octobre – Réglage des guitares acoustiques et électriques
26 – 28 octobre – Initiation au réglage des pianos à queue
26 – 28 octobre – Maintenance avancée des clarinettes, saxophones et flûtes traversières
26 – 30 octobre – Méthodologie d'accord des accordéons
29 – 30 octobre – Harmonisation du piano à queue

Novembre 2020

10 novembre – Désinfection non destructive des instruments de musique et prévention des risques sanitaires appliquée à la pratique instrumentale

Décembre 2020

14 – 16 décembre – Maintenance courante des clarinettes, saxophones et flûtes traversières
14 – 15 décembre – Acquisition des techniques de débosselage des instruments à vent
16 décembre – Brasures sur instruments à vent
17 – 18 décembre – Maintenance des trompettes, trombones et cors d'harmonie

Février 2021

8 février - Désinfection non destructive des instruments de musique et prévention des risques sanitaires appliquée à la pratique instrumentale
20 février – Rédiger sa fiche technique
22 – 26 février – Techniques de restauration des accordéons

Mars 2021

24 – 26 mars – Harmonisation d'un piano de concert Steinway modèle D
29 – 31 mars – Modélisation 3D avec FreeCAD
29 – 31 mars – Maintenance courante des clarinettes, saxophones et flûtes traversières
29 – 30 mars - Acquisition des techniques de débosselage des instruments à vent
29 mars – 2 avril – Méthodologie d'accord des accordéons
31 mars - Brasures sur instruments à vent

Avril 2021

1^{er} – 2 avril – Maintenance des trompettes, trombones et cors d'harmonie
6 – 8 avril – Réglage des guitares acoustiques et électriques
6 – 8 avril – Maintenance des hautbois
12 – 14 avril – Initiation à la fabrication de composites sandwichs à fibres végétales
12 – 16 avril – Maintenance courante des accordéons
14 – 16 avril – Maintenance avancée des guitares électriques
19 – 21 avril – Maintenance avancée des clarinettes, saxophones et flûtes traversières
24 avril – Rédiger sa fiche technique

Mai 2021

3 – 5 mai – Maintenance courante des clarinettes, saxophones et flûtes traversières
6 – 7 mai – Transport et manipulation d'un piano à queue
9 – 11 mai – Réglage d'un piano quart de queue Yamaha G1
20 – 21 mai – Acoustique appliquée et mesures à l'atelier
31 mai – 2 juin – Câblage des guitares électriques

Juin 2021

7 – 8 juin – Pose d'un système silencieux sur un piano droit
15 – 18 juin – Initiation aux techniques de sonorisation – Niveau 1
22 – 25 juin – Initiation aux techniques de sonorisation – Niveau 2
29 juin – 2 juillet – Gérer un plateau scénique

Juillet 2021

5 – 6 juillet – JFIS Matériaux et Procédés
5 – 7 juillet – Réglage avancé et planification de frettes sur des guitares acoustiques
5 – 7 juillet – Réglages du piano à queue
7 – 9 juillet – Initiation aux techniques de finitions traditionnelles : vernis au tampon
8 juillet – Initiation à l'accord des unissons d'un piano

Août 2021

23 – 27 août – Méthodologie d'accord des accordéons
24 – 27 août – Pro Tools

Septembre 2021

Octobre 2021

18 – 20 octobre – Impression 3D
21 – 22 octobre – Le clavier bien obtempéré
25 – 27 octobre – Maintenance avancée des clarinettes, saxophones et flûtes traversières
25 – 27 octobre – Réparations de clavier
31 octobre – 2 novembre – Regarnissage, travaux sur clavier

Novembre 2021

14 – 15 novembre – Géométrie, préparation, pré-réglage et réglage d'un ensemble mécanique/clavier/bloc étouffoirs d'un piano à queue
Date à définir – Gestion d'un parc instrumental

Décembre 2021

6 – 10 décembre – Techniques de restauration des accordéons

Annuaire du personnel

Direction

LE RENDU Carole	Directrice Étage administratif - Bureau n° 8
DALMONT Véronique.....	responsable développement et stratégie Étage administratif - Bureau n° 3
HERCÉ Christine	Assistante de direction Étage administratif - Bureau n° 7

Pôle comptable et budgétaire

HERSARD Christine	Coordinatrice de pôle Gestion administrative, contrats de travail, salaires Étage administratif - Bureau n° 3
POUSSIN Sophie.....	Comptabilité, factures, commandes Chargée des achats pédagogiques Étage administratif - Bureau n° 3

Pôle cadre de vie

KABTOURI Mohammed.....	Coordinateur du pôle cadre de vie Rez-de-chaussée – bureau près porte extérieure vers bâtiment Chopin
------------------------	---

Accueil, standard

DUBOIS Sylvie (matin) NUNES FREIRE Gabriela (après-midi).....	Accueil, standard Rez-de-chaussée – hall d'accueil
--	---

Services techniques

FISCHER Nathalie	Achats magasin général Rez-de-chaussée - magasin
TURPIN Zélie	Entretien des locaux
VILLARD Philippe.....	Maintenance, électricité, chauffage

Pôle d'innovation des métiers de la musique

VIALA Romain	Coordinateur des projets Ingénieur d'études Rez de chaussée ARA
CABARET Jérémy.....	Ingénieur d'études Formateur acoustique Rez de chaussée ARA

Pôle relations extérieures

SINIGAGLIA Patrick.....	Coordinateur du pôle relations extérieures Étage administratif - Bureau n° 5
PROVENCE Laure	Chargée des relations professionnelles Étage administratif - Bureau n° 5

WEBER Anne-Lise Assistante formation continue
Étage administratif - Bureau n° 3

Communication

CHARRIER Cédric Intégrateur/webmaster
Étage administratif - Bureau n° 9

Pôle formations

GIRET Béatrice Coordinatrice du pôle formations
Étage administratif - Bureau n° 6

Secrétariat pédagogique

GUITTOT Flavie Assistante pédagogique :
emplois du temps / examens
Étage administratif - Bureau n° 7

DUBOIS Sylvie (après-midi) Assistante administrative scolarité
Étage administratif - Bureau n° 7

THÉBAULT Catherine Assistante administrative scolarité
Étage administratif - Bureau n° 6

Centre de ressources pédagogiques

BESNIER Sophie Coordinatrice
Référente handicap
Rez de chaussée – CDI

Équipe pédagogique permanente

BOUIN Aurélien Formateur régie du son
Atelier Bartók

BRINGUIER Valentin Formateur guitare
Responsable de section guitare
Atelier Torres

CABARET Jérémie Formateur acoustique et
électroacoustique
Rez de chaussée ARA

DESCHAMPS François Formateur communication/relation client
Atelier Chopin

EMERY Etienne Formateur guitare
Atelier Torres

GEORGE Thomas Formateur régie son
Responsable des sections Son
Atelier Bartók

KLUGAN Mawulolo Kossi Formateur instruments à vent
Atelier Sax

LECLAIR Jérôme Formateur en culture musicale

LOISY Sophie Formatrice en anglais
Atelier Haendel

MINIAC Arnaud Formateur accord de piano
Atelier Gershwin

MOGUEROU Bertrand.....	Formateur guitare Atelier Torres
POENOT Alexandre.....	Formateur instruments à vent Atelier Sax
POLAK Martin.....	Formateur régie du son Atelier Bartók
ROBICHON Maël.....	Formateur piano Atelier Haendel
ROMERO Juan.....	Formateur instruments à vent Atelier Sax
SENNE Virginie.....	Formatrice piano Responsable de section Piano Atelier Brahms
TERRIEN Pierre.....	Formateur dessin technique, ébénisterie Atelier Pape

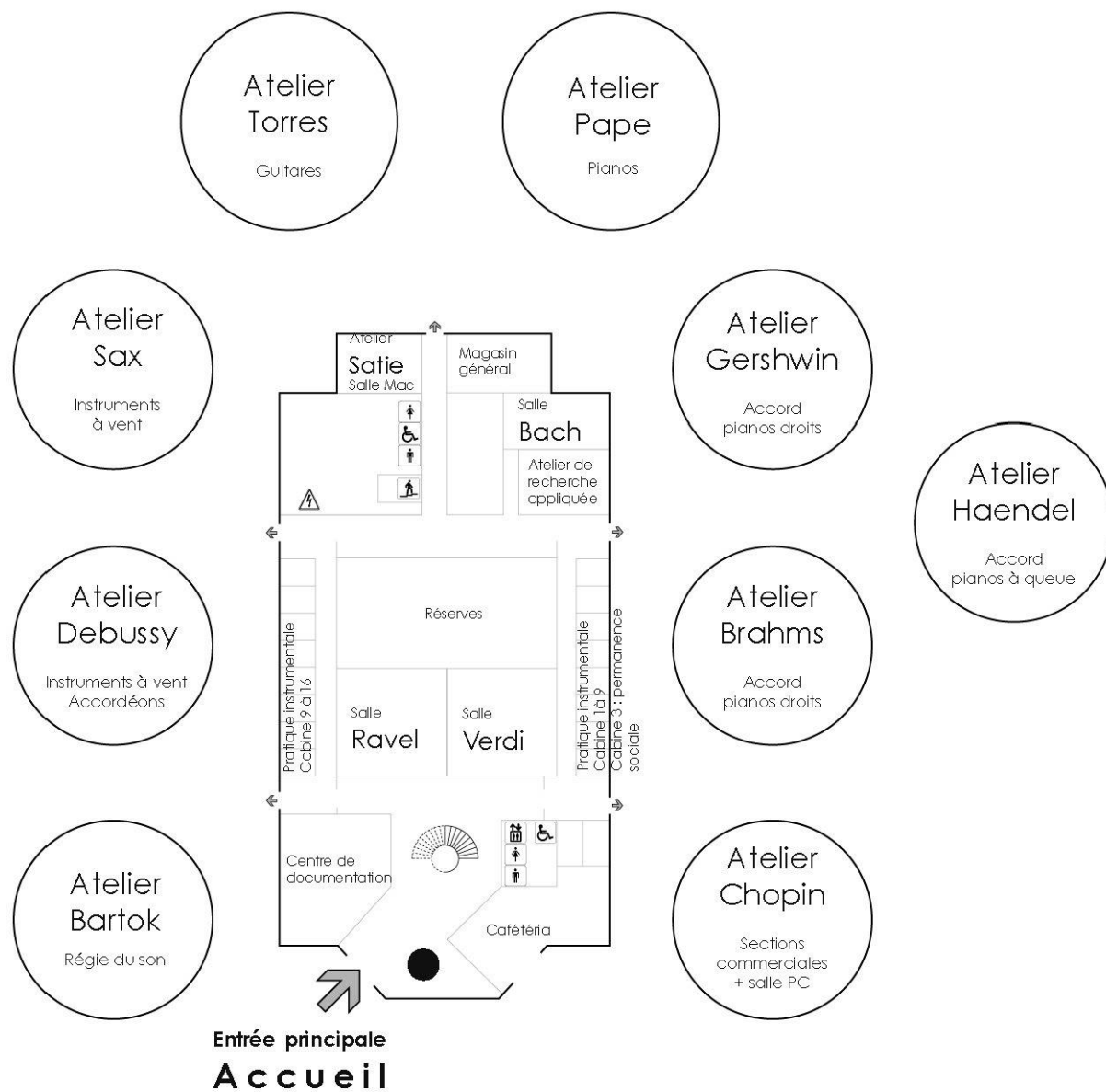
Principaux enseignants et formateurs extérieurs

BENETOUX Thierry.....	facture d'accordéons
BOLTON Philippe.....	facture instruments à vent
BOURRELIER Fabien.....	facture de pianos
BOUSSUGE Stéphane.....	facture de pianos
CALVET André.....	facture de pianos
Jacques COQUELIN.....	facture de pianos
DUBAY Antoine.....	facture de pianos
DUPONT Didier.....	facture de guitares
GUIOT Luc.....	facture de pianos
HEUILLET Clément.....	techniques du son
HELOU Pierre.....	facture instruments à vent
JOUY Marie.....	arts appliqués
LECLAIR Jérôme.....	culture musicale
LIGER Hélène.....	arts appliqués
LORIN Jean-Baptiste.....	facture de guitares
MALBOS Pierre.....	facture de pianos
MERCADAL Nicolas.....	facture de micros
METTE Olivier.....	techniques du son
MURGUE Marie.....	facture instruments à vent
PERDEREAU Jean-François.....	français/histoire-géographie
POLACHOWSKA Amélie.....	techniques du son
PONS Frédéric.....	facture de guitares
PORTENEUVE Louise.....	facture d'instruments à vent
RADUZYNSKI Joël.....	techniques de vente spécialisée
RUTKOWSKI Tania.....	facture accordéons
SANTIAGO Robert.....	organologie accordéons
VANGLABEKE Jérémie.....	facture accordéons

À cette liste s'ajoutent de nombreux professionnels intervenant ponctuellement.

Plan des locaux

Bâtiment central et ateliers



Règlement intérieur des stagiaires

Article 1 : inscription

L'inscription à l'ITEMM n'est définitive qu'après la signature d'un contrat de formation ou, la réception d'un bon de commande émanant d'une collectivité

Le contrat de formation précise :

- la nature et les caractéristiques de l'action de formation,
- le niveau des connaissances préalables nécessaire,
- l'organisation de l'action de formation,
- les dispositions financières,
- les modalités financières en cas d'abandon du stage.

A l'inscription, les stagiaires reçoivent les documents suivants :

- le livret d'accueil,
- un questionnaire recensant les pré-requis du stagiaires ainsi que ses attentes par rapport à la formation,

Article 2 : accueil

Au début de la formation, il est remis :

- un tablier ITEM,
- le support pédagogique,
- une documentation spécifique (Ville du Mans, Région, Département),

Article 3 : présence et assiduité

La présence à l'ensemble des cours et des travaux pratiques est obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité des élèves aux cours est effectué quotidiennement (émargement), sous la responsabilité des enseignants.

En cas d'absence non justifiée pendant les heures de cours, le stagiaire sera tenu civilement responsable pour tout fait ayant provoqué des dommages corporels, matériels ou moraux hors de l'ITEMM.

Article 4 : discipline et sanctions

Constituent notamment un manquement à la discipline :

- l'absence non justifiée,
- le non-respect du personnel de l'établissement et des consignes,
- les comportements ou attitudes à caractère violent, discriminatoire ou raciste,
- le non-respect des consignes de sécurité,
- la dégradation ou le vol,
- le non – respect des règles d'utilisation des locaux (article 6),

Ces manquements exposent le stagiaire à une exclusion de la formation et à l'envoi d'une notification à l'organisme financeur de la formation.

Article 5 : utilisation des locaux

Il est interdit de rester dans les locaux de l'ITEMM après l'heure de fermeture sans y avoir été expressément autorisé par la Direction ou ses représentants.

L'accès aux salles de classes et ateliers, ainsi que la circulation desservant ces locaux, sont formellement interdits aux stagiaires en dehors des heures normales de cours et des ateliers du soir, sauf autorisation spéciale et ateliers du soir.

L'ITEMM décline toute responsabilité en cas de vol ou de détériorations sur les objets personnels des stagiaires.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'ITEMM, bâtiments et espaces non couverts.

La cafétéria est à la disposition des stagiaires aux heures qui sont indiquées sur le tableau d'affichage. Les stagiaires sont tenus de maintenir cet espace dans un état de propreté maximum. Dans le cas où la cafétéria serait dans un état de propreté non satisfaisant, la Direction de l'ITEMM pourra interdire son accès pendant une durée indéterminée.

Chacun veillera à respecter le matériel, le mobilier et les locaux de l'Institut. Toute dégradation volontaire causée par un stagiaire sera à sa charge. Par ailleurs, les élèves devront veiller à maintenir les locaux et leur poste de travail dans le meilleur état de propreté possible.

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer dans l'enceinte de l'établissement, de l'alcool et toutes substances toxiques non autorisées par la Loi.

L'usage de tout appareil (radio, baladeur, téléphone portable) gênant la concentration et le travail du ou des stagiaires est interdit.

La présence d'animaux est interdite dans le périmètre de l'ITEMM, y compris à l'intérieur d'un véhicule personnel.

Article 6 : stationnement

Les stagiaires peuvent stationner leur véhicule sous leur unique responsabilité sur le parking de l'ITEMM (aux places réservées à cet effet) pendant les heures de cours.

Pour des raisons de sécurité :

- le Code de la route doit être respecté sur le parking,
- il est interdit d'introduire des animaux et de camper (y compris dans des véhicules aménagés) dans l'enceinte de l'établissement.

Article 7 : matériel pédagogique

Outillage

A son arrivée à l'ITEMM, une mallette d'outillage est confiée aux stagiaires pour la durée de la formation (en fonction du contenu de la formation).

Matériel de documentation

Les stagiaires de l'ITEMM ont accès au Centre de Documentation et d'Information dans la limite des heures d'ouverture.

Les stagiaires sont redevables de toute perte ou non restitution des documents empruntés.

Photocopieur

Un photocopieur est à la disposition des stagiaires au Centre de Documentation et d'Information, moyennant l'achat d'une carte personnelle.

L'utilisation de tout autre appareil des services administratif et pédagogique est exclue.

Annexe : article R 922.7 du Code du Travail

La Direction de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

1. l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiaire d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise,
2. l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du congé de formation.

De plus, l'ITEMM informera de la sanction prise les organismes financeurs de stage pris en charge par le pôle emploi, la DDTEFP, le Conseil Régional.



ITEMM

71 avenue Olivier Messiaen 72000 Le Mans
+33 2 43 39 39 00 - contact@itemm.fr

association loi 1901 - siret 38013376800025
APE 8532Z - DE52720035472

WWW.ITEMM.FR



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS

Ministère de la Culture de la communication (DRAC des Pays de la Loire) ▪ Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ▪ Ministère du Travail, de l'Emploi, de l'Insertion ▪ Ministère de l'Économie et des Finances ▪ Région des Pays de la Loire ▪ Département de la Sarthe ▪ Le Mans Métropole ▪ Ville du Mans ▪ Union Européenne (FSE, FEDER)

EuroPiano France ▪ Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale ▪ Chambre Syndicale des Métiers de la Musique ▪ Union Nationale de la Facture Instrumentale ▪ Groupement des Spécialistes en Instruments à Vent ▪ Association des Luthiers et Archetiers pour le Développement de la Facture Instrumentale ▪ Groupement des Luthiers et Archetiers d'Art de France ▪ Association Professionnelle des Luthiers Artisans en Guitares et autres Cordes Pincées ▪ Union Française des Facteurs d'Instruments à Percussions ▪ Centre du Patrimoine de Facture Instrumentale



Soutenu par

